Accueil / Pays de la Loire / Maine et Loire / Angers

Le maire de Chalonnes-sur-Loire condamné pour détention et diffusion d'images pédopornographiques

Le maire de Chalonnes-sur-Loire, Laurent Froger, vient d'être placé en garde à vue le 14 juillet. © Facebook

Laura Thommenot

Publié le 16/07/2024 à 19H15 Mis à jour le 17/07/2024 à 09H31 Temps de lecture : 1 min

Pays de la Loire

copier le lien Ajouter comme source préférée

Laurent Froger, maire de Chalonnes-sur-Loire, près d'Angers, a été condamné ce jeudi 16 juillet par le tribunal d'Angers pour détention d'images et vidéos à caractère pédopornographique.

Ce jeudi 16 juillet, le maire de Chalonnes-sur-Loire, Laurent Froger, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel d'Angers pour détention et diffusion d'images et vidéos pédopornographiques.

Près de 5 000 documents ont été découverts.

3 ans de prison, dont 30 mois de sursis

Le mandat fut court.

Élu maire de Chalonnes-sur-Loire, pour la première fois, en mars dernier, la tête de liste Gardons le Cap (sans étiquette) a été condamnée ce 16 juillet à une peine de trois ans de prison, dont 30 mois de sursis. Ce qui représente six mois de prison ferme.

Entre le 12 janvier 2024 et jusqu'au 14 juillet 2026, il aurait diffusé plusieurs images à caractère pédopornographique sur le réseau social Telegram sous le pseudo "Bala". Travaillant actuellement dans une compagnie d'assurance, Laurent Froger partageait ses photos depuis son téléphone professionnel avant de tout transférer sur son appareil personnel au moment de partir à la retraite.

Lors d'un coup de filet, l'élée a été identifié par les gendarmes de la section de recherches de Caen, qui ont saisi le procureur de la République dès le 25 juin 2026.

Placé en garde à vue le 14 juillet, Laurent Froger a été jugé en comparution immédiate dès ce jeudi 16 juillet. "C'est courant. Lorsqu'une enquête avec des faits graves est complétée", précise Eric Boulland, procureur d'Angers. "Ce matin, il n'a très clairement indiqué qu'il était abasourdi et qu'il commençait à mesurer les conséquences de son arrestation", ajoute-t-il.

Au total, 3 800 images et 575 vidéos ont été saisies.

Le coupable écope également d'une peine d'inéligibilité, il ne retrouve décho de son mandat. En attendant un nouveau vote, c'est sa première adjointe, Virginie Cochet, qui va entrller l'écharge tricolore.

Retrouvez-nous sur nos réseaux et sur notre site france.tv.

Cet article vous a intéressé ? Partagez-le

copier le lien

Vous pouvez désormais **afficher en priorité les articles de France 3 régions** dans vos résultats de recherche Google.

Ajouter comme source préférée

Mes newsletters

Recevez tous les jours dans votre boîte mail les principales infos de France 3 Régions.

choisir ma newsletter

Sur le même thème

L'US Pays du Valois récupère sa place en Nationale 1 : "Cette accession historique vient récompenser le travail et l'engagement de l'ensemble du club"

Noyade : Le corps flottant d'une femme dévoilé par la marée basse dans le port du Portel

Deux ans après l'incendie meurtrier des Moulins, un nouveau suspect mis en examen, deux commanditaires en fuite à l'étranger

Les JT - Pays de la Loire

Tout les replays

Les vidéos du moment

Pourquoi les abeilles ne produisent pas de miel cet été

0 1min

VIDÉO. Les commerçants espèrent une météo grise et la pluie pour sauver un...

0 1min

VIDÉO. Circulation chaotique devant cette maîtrise ... pour la bonne cause

0 1min

VIDÉO. RC Lens : Dino Toppmöller nommé entraîneur pour deux saisons

0 2min

VIDÉO. Lé vote des d

0 2m

Mots clés de l'article

Justice Société Politique Angers Pays de la Loire Maine et Loire Autre sujet

Pays de la Loire

Voir toute l'actualité >

Une adolescente de 16 ans est portée disparue dans le Maine-et-Loire depuis le 13 juillet, un appel à témoins est lancé

Le 17/07/2024

"Les feuilles sont complètement brûlées par le soleil" : face à la canicule, les producteurs de mais en Sarthe craignent de voir leurs rendements s'effondrer

Le 17/07/2024

"Il a trompé tout le monde, c'est inadmissible." Chalonnes-sur-Loire sous le choc après la condamnation de son maire pour détention d'images pédopornographiques.

Le 17/07/2024

Ce n'est pas votre région ?

changer de région

Voir l'actualité de toutes les régions

Tous les jours, recevez l'actualité régionale par newsletter : choisir une région.

votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser ou sur les newsletters sélectionnées, susceptibles d'être personnalisées. Si vous souhaitez à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de tiers traceurs. En savoir plus